

était-il possible de poursuivre en justice l'entrepreneur pour lui faire rembourser les centaines de milliers de dollars que le ministère a dû affecter aux travaux de réparation?

**L'hon. M. Gregg:** Non. On en est venu à une entente. On a jugé qu'aucune réclamation ne pouvait être instruite devant les tribunaux et c'est pourquoi il y a eu entente à ce sujet.

**M. White (Hastings-Peterborough):** Pendant combien de temps encore le ministre estime-t-il qu'il faudra affecter \$100,000 par an à la réparation et à l'entretien de ces maisons?

**L'hon. M. Gregg:** Je ne veux pas faire de prédictions mais j'exprime l'espoir que ce crédit disparaîtra bientôt. A cause du nouveau plan qu'on a adopté, j'ai la ferme conviction que la même chose ne se répétera pas à l'égard du grand nombre de nouvelles habitations qu'on est à aménager. Lorsque c'est l'ancien combattant lui-même qui construit sa maison, le travail est beaucoup mieux fait en réalité,—surtout de l'avis de l'ancien combattant,—que lorsque le contrat est donné à un entrepreneur.

**M. Fraser:** Le ministre a mentionné les maisons *Faircraft*. Sont-elles maintenant toutes réparées et les règlements sont-ils à jour?

**L'hon. M. Gregg:** Elles le seront quand...

**M. Fraser:** Il y avait 35 maisons en tout, n'est-ce pas, ou ce chiffre est-il trop faible?

**L'hon. M. Gregg:** Environ 35, si je me souviens bien. Ce crédit correspond aux frais de réparation de la toiture de quelques-unes d'entre elles.

**M. Fraser:** J'avais compris qu'il allait y avoir règlement. Quelle a été, en moyenne, la somme versée à l'égard de celles qui ont été réparées par les anciens combattants eux-mêmes?

**L'hon. M. Gregg:** J'obtiendrai ce renseignement. Le règlement a été satisfaisant.

**M. Fulton:** Quel est le rapport entre ces deux postes et la réduction du prix de vente qui a été autorisée, je crois, en 1948-1949, et en 1949-1950? Les maisons à l'égard desquelles on a diminué le prix sont-elles également visées par ce crédit, en ce qui concerne les réparations? Dans le cas de l'affirmative, combien a-t-on dépensé au total sous ces deux postes?

**L'hon. M. Gregg:** Il n'y a aucun lien entre les deux. C'est une tout autre affaire. Je puis dire à l'honorable député que le total des dépenses inscrites, des travaux de réparations sera, y compris ces deux petits postes, d'environ 3 millions.

**M. Fulton:** A l'égard de ces réparations, a-t-on recouvré quelque argent des entrepreneurs?

**L'hon. M. Gregg:** Dans certains cas, on a recouvré certaines sommes en manière de règlement et il reste encore des cas à régler.

**M. Fulton:** Le ministre peut-il donner le total des sommes recouvrées jusqu'ici des entrepreneurs?

**L'hon. M. Gregg:** Je ne l'ai pas aujourd'hui, mais je tâcherai de le procurer au député.

(Le crédit est adopté.)

Services provisoires—

555. Prestations de réadaptation consécutives à la libération y compris les allocations de chômage, l'instruction universitaire et professionnelle y compris l'instruction des matelots marchands et les pensions aux pêcheurs en eau salée, les allocations en attendant qu'une entreprise rapporte, les allocations pour invalidité temporaire et les contributions à l'assurance-chômage, \$14,045,500.

**L'hon. M. Gregg:** Monsieur le président, j'aimerais dire quelques mots à propos de ce poste, au risque de retarder l'adoption de mes crédits. Je tiens à dire que le montant de ce poste diminuera rapidement et que, dans quelques années, le crédit disparaîtra entièrement.

Je tiens, tout d'abord, à dire combien le gouvernement fédéral apprécie la collaboration cordiale et compétente de tous les gouvernements provinciaux qui ont travaillé si arduement, depuis six ans, à la formation professionnelle des anciens combattants. Ce fut un bel exemple de travail d'équipe entre les ministères fédéraux du Travail et des Affaires des anciens combattants et les ministères appropriés des gouvernements provinciaux.

Ce programme de formation professionnelle aura permis à près de 100,000 jeunes hommes et jeunes femmes d'acquérir des connaissances spécialisées. A ce qu'on a pu constater, il a permis de préparer des anciens combattants pour toutes les sphères de notre vie économique.

Au cours de cette année qui, je l'espère, sera marquée d'une collaboration fédérale-provinciale plus étroite, je signale ces résultats à titre d'exemple frappant de ce que peut réaliser cette collaboration.

Je veux traiter aussi de l'autre aspect de notre programme de formation des anciens combattants, celui de l'instruction universitaire. Je crois qu'on se rend très peu compte de l'importance de la tâche qui s'offrait à nos universités canadiennes au cours de la démobilisation, en 1945. En moins de douze mois, certaines ont dû doubler ou même tripler le nombre de leurs